

**Après un BEP Carrières sanitaires et sociales
Un diplôme préparé en 7 mois...**

LA MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE À DOMICILE

Arrêté du 10 septembre 2004

**Diplôme, rénové en 2004, co-signé par
le Ministère de l'Éducation nationale et
le Ministère des Affaires Sociales,
équivalent au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie
Sociale (DEAVS)**

Les établissements scolaires assurant la formation

En formation initiale sous statut scolaire

- Lycée Uruguay France, 1 avenue des Marronniers
77211 AVON ☎ 01 60 74 50 60
- Lycée Charles de Gaulle 6, place Jean Mermoz
77230 LONGPERRIER ☎ 01 64 02 75 23
- Lycée André Malraux 1 avenue du Lycée
77130 MONTEREAU FAULT YONNE ☎ 01 64 70 71 71
- Lycée professionnel Lino Ventura 5 avenue Marcel Pagnol
77834 OZOIR-LA-FERRIERE ☎ 01 64 40 00 15
- Lycée professionnel Arthur Rimbaud 112 avenue J. Jaurès
93120 LA COURNEUVE ☎ 01 48 36 31 77
- Lycée Marcel Cachin 11 rue Marcel Cachin
93400 SAINT OUEN ☎ 01 40 11 66 90
- Lycée Jean Moulin Place de la Libération
93150 LE BLANC-MESNIL ☎ 01 45 91 93 60
- Lycée Gutenberg 16 rue Saussure
94000 CRETEIL ☎ 01 45 13 26 80

LA PROFESSION

L'aide à domicile exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif.

L'aide à domicile travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers. Sa formation technique et humaine lui permet une approche globale de la personne et de répondre, dans la limite de ses compétences et des contraintes imposées, aux besoins de la vie quotidienne de ces personnes.

L'aide à domicile contribue au maintien de leur vie sociale et a un rôle préventif quant à leur perte d'autonomie. Il est salarié, en particulier, d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organismes et services concourant au maintien à domicile. Il occupe les mêmes emplois que le titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale.

Dispense d'Unités et Allègement de formation : LIENS AVEC LES AUTRES DIPLOMES DE LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

* **avec le CAP Petite Enfance (arrêté du 25 février 2005)**: le titulaire de la MCAD est dispensé de 2 unités professionnelles sur 3: unité 1- Prise en charge de l'enfant à domicile et unité 3- Techniques de services à l'utilisateur. Restent 12 semaines de formation environ (formation en centre + stage en alternance)

Remarque: un titulaire du BEP carrières sanitaires et sociales et de la MCAD est dispensé de la totalité des épreuves du CAP Petite Enfance qu'il peut donc obtenir par le jeu des dispenses d'unités

* **avec le Diplôme professionnel Aide Soignant (arrêté du 22 octobre 2005)**: le titulaire de la MCAD est dispensé de 4 modules de formation sur 8: modules 1-Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (140h); 4- Ergonomie (35h); 5- Relation- communication (70h) et 7- Transmission des informations (35h). Restent 28 semaines de formation à suivre pour présenter le DPAS (9 semaines de formation en centre + 14 semaines de stages cliniques)

LA POURSUITE D'ETUDES au NIVEAU IV

- Le Baccalauréat Professionnel Services de Proximité et Vie Locale
- Technicienne de l'Intervention de Sociale et Familiale

LA FORMATION

Elle se déroule au plus sur une année au plus (7 mois pour un titulaire du BEP carrières sanitaires et sociales) et conduit au diplôme.

La formation se construit en alternance :

- 576 heures, au maximum, de formation en centre de formation (environ 400h dans le cas d'allègement de formation d'un titulaire du BEP carrières sanitaires et sociales)

- 16 semaines, au plus, en milieu professionnel:

- 6 semaines en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées (enfants ou adultes) ou des personnes âgées – Le titulaire du BEP Carrières sanitaires et sociales en est dispensé.

- 10 semaines au domicile privé de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées, avec obligatoirement une période de 6 semaines au domicile privé individuel.

En fonction de leur parcours de formation et/ou de leur expérience, les candidats peuvent bénéficier de certains allègements de ces temps de formation.

L'enseignement est dispensé par des professeurs titulaires du Diplôme d'Etat d'Infirmière et du Diplôme d'Etat de Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

La formation est validée par un examen comprenant entre autres des épreuves pratiques évaluées sous la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF) en collaboration avec des professionnels.

EPREUVES	COEFFICIENT	FORME	DUREE
<i>E1- Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne</i>	3	Epreuve pratique et orale sous forme de CCF	Au lycée : 1 CCF en centre de formation 3h max
<i>E2- Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie</i>	3	Epreuve pratique, écrite et orale sous forme de CCF Une situation en centre de formation Une situation en entreprise en structures médico-sociales ou sociales	Au lycée 3h max + Durée de la PFMP : 6 semaines
<i>E3- Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale</i>	3	Epreuve ponctuelle orale s'appuyant sur un dossier établi à partir des PFE effectuées au domicile privé des personnes	45 minutes Durée de la PFMP : 10 semaines

Les axes de formation théorique et pratique :

- Physiopathologie
- Sciences médico-sociales
- Technologies et techniques d'aide sanitaire
- Techniques de manutention
- Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation
- Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie
- Technologies du logement
- Technologies et techniques d'alimentation
- Gestion et organisation familiale